



CDDH(2022)R96
Strasbourg, le 11/07/2022

COMITÉ DIRECTEUR POUR LES DROITS DE L'HOMME
(CDDH)

RAPPORT

96^e réunion

Réunion hybride, Strasbourg, 14 – 17 juin 2022

TABLE DES MATIÈRES

Résumé

POINT 1 : OUVERTURE DE LA RÉUNION, ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DE L'ORDRE DES TRAVAUX

POINT 2 : RECOMMANDATIONS DE L'ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE

POINT 3 : TRAVAUX RELATIFS AU SYSTÈME DE LA CONVENTION

3.1 Comité d'experts sur le système de la Convention européenne des droits de l'homme (DH-SYSC)

3.1.1 Groupe de rédaction sur le traitement et la résolution efficace d'affaires concernant des conflits interétatiques (DH-SYSC-IV)

3.1.2 Groupe de rédaction sur le renforcement de la mise en œuvre au niveau national du système de la Convention européenne des droits de l'homme (DH-SYSC-V)

3.1.3 Établissement d'un nouveau Groupe de rédaction sur l'efficacité du système de sélection et d'élection des juges de la Cour et des moyens d'assurer la reconnaissance du statut et de l'ancienneté des juges de la Cour et offrant des garanties supplémentaires pour préserver leur indépendance et leur impartialité (DH-SYSC-JC)

3.2 Groupe de négociation ad hoc du CDDH sur l'adhésion de l'UE à la CEDH (Groupe « 46+1 »)

3.3 Conséquences de la cessation de la qualité de membre du Conseil de l'Europe de la Fédération de Russie pour le système de la Convention européenne des droits de l'homme

POINT 4 : ENVIRONNEMENT ET DROITS DE L'HOMME

POINT 5 : DROITS DE L'HOMME EN SITUATIONS DE CRISE

POINT 6 : MESURES CONTRE LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS À DES FINS D'EXPLOITATION PAR LE TRAVAIL

POINT 7 : DROITS DE L'HOMME ET ENTREPRISES

POINT 8 : SOCIÉTÉ CIVILE ET INSTITUTIONS NATIONALES DES DROITS DE L'HOMME

POINT 9 : ACCÈS AUX DOCUMENTS PUBLICS

POINT 10 : ÉGALITE DE GENRE

POINT 11 : CONVENTIONS

POINT 12 : REPRÉSENTANTS DANS DES ACTIVITÉS EXTERNES

POINT 13 : INVITÉS

POINT 14 : PUBLICATIONS

POINT 15 : CALENDRIER

POINT 16 : QUESTIONS DIVERSES

Annexe I Ordre du jour

Annexe II Liste des participants

Annexe III Discours de M. Robert SPANO, Président de la Cour européenne des droits de l'homme

Annexe IV Points focaux et Rapporteurs du CDDH auprès d'autres instances

- Annexe V** Composition du Bureau, Présidences, Rapporteurs et Groupes de rédaction
- Annexe VI** Calendrier

Textes adoptés lors de la réunion

- Addendum 1** : Commentaires adoptés par le CDDH sur des Recommandations de l'Assemblée parlementaire
- Addendum 2** : Projet de lignes directrices du Comité des Ministres pour prévenir et remédier aux violations de la Convention européenne des droits de l'homme
- Addendum 3** : Mandat du DH-SYSC-JC
- Addendum 4** : Projet de recommandation du Comité des Ministres aux États membres sur les droits de l'homme et la protection de l'environnement
- Addendum 5** : Projet de recommandation du Comité des Ministres aux États membres sur la prévention et la lutte contre la traite des êtres humains à des fins d'exploitation par le travail

RESUMÉ

Informations sur la réunion

Le Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH) a tenu sa 96^e réunion sous forme hybride, du 14 au 17 juin 2022, sous la présidence de M^{me} Kristine LICIS (Lettonie).

L'ordre du jour de la réunion figure en Annexe.

Points pour décision du Comité des Ministres

Le CDDH a adopté les projets d'instruments suivants et décidé de les transmettre au Comité des Ministres pour éventuelle adoption :

- projet de Lignes directrices du Comité des Ministres aux États membres pour prévenir et remédier aux violations de la Convention européenne des droits de l'homme ;
- projet de Recommandation du Comité des Ministres aux États membres sur les droits de l'homme et la protection de l'environnement ;
- projet de Recommandation du Comité des Ministres aux États membres sur la prévention et la lutte contre la traite des êtres humains à des fins d'exploitation par le travail.

Le CDDH a également adopté le texte suivant et décidé de le transmettre au Comité des Ministres pour examen :

- commentaires sur les Recommandations de l'Assemblée parlementaire 2230(2022) « Combattre et prévenir l'usage excessif et injustifié de la force par les forces de l'ordre » et 2231(2022) « L'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine : faire en sorte que les auteurs de graves violations du droits international humanitaire et d'autres crimes internationaux rendent des comptes ».

Points pour information du Comité des Ministres

Concernant le système de la Convention européenne des droits de l'homme, le CDDH a :

- échangé des vues sur les travaux du Groupe de rédaction sur le traitement et la résolution efficace d'affaires concernant des conflits interétatiques (DH-SYSC-IV) ;
- désigné la République tchèque en qualité d'État membre dont les frais de participation au DH-SYSC-IV seront couverts par le Conseil de l'Europe, à la suite de la cessation de la qualité de membre du Conseil de l'Europe de la Fédération de Russie ;
- échangé des vues sur les conséquences de la cessation de la qualité de membre de la Fédération de Russie du Conseil de l'Europe sur le système de la Convention européenne des droits de l'homme ;
- échangé des vues sur les questions qui devront être examinées par le nouveau Groupe de rédaction sur les questions relatives aux juges de la Cour européenne des droits de l'homme (DH-SYSC-JC) et sur cette base, adopté le mandat de ce groupe ;
- désigné 10 États membres dont les frais de participation des experts au DH-SYSC-JC seront couverts par le Conseil de l'Europe (Arménie, Azerbaïdjan, Belgique, France, Italie, Pays-Bas, Pologne, Suisse, Türkiye et Royaume-Uni) et élu par acclamation le Président du DH-SYSC-JC (M. Hans-Jörg BEHRENS (Allemagne)).

En ce qui concerne les autres points à son ordre du jour, le CDDH a :

- échangé des vues avec M. Robert SPANO, Président de la Cour européenne des droits de l'homme ;
- échangé des vues sur les travaux du Groupe de négociation ad hoc du CDDH sur l'adhésion de l'Union européenne à la Convention européenne des droits de l'homme (Groupe « 46+1 ») ;
- échangé des vues sur les futurs travaux du Groupe de rédaction sur les droits de l'homme et l'environnement (CDDH-ENV) relatifs à la nécessité et à la faisabilité d'un instrument ou d'instruments additionnels dans ce domaine ;
- désigné l'Arménie en qualité d'État membre dont les frais de participation au CDDH-ENV seront couverts par le Conseil de l'Europe, à la suite de la cessation de la qualité de membre du Conseil de l'Europe de la Fédération de Russie ;

- échangé des vues sur les résultats de la première réunion et sur les futurs travaux du Groupe de rédaction sur les droits de l'homme en situations de crise (CDDH-SCR) ;
- échangé des vues avec sa Rapporteuse sur les droits de l'homme et les entreprises, Mme Nicola WENZEL (Allemagne) et pris note de sa participation et de celle de M. Morten RUUD (Norvège) à l'Atelier international sur les droits de l'homme et les entreprises, organisé par la Présidence italienne du Comité des Ministres (Rome, 28 mars 2022) ;
- échangé des vues avec le Réseau européen des institutions nationales des droits de l'homme (ENNHRI) concernant sa préparation d'une étude de référence sur la mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2021)1 du Comité des Ministres aux États membres sur le développement et le renforcement d'institutions nationales des droits de l'homme efficaces, pluralistes et indépendantes ;
- pris note des informations relatives à la Convention sur l'Accès aux documents publics (STCE n° 205 - Convention de Tromsø) fournies par le Secrétariat concernant notamment l'élection de dix experts du Groupe Accès à l'information du Conseil de l'Europe par la Consultation des Parties et les futurs travaux de ce Groupe ;
- échangé des vues avec son Rapporteur sur l'égalité de genre, M. Philippe WERY (Belgique), sur les évaluations menées par les groupes subordonnés au CDDH sur les aspects d'égalité de genre au sein de leurs activités et de l'usage de l'expression « droits humains » dans les versions françaises des documents du CDDH et de ses instances subordonnées ; décidé de demander aux Président·e·s de ses instances subordonnées de compléter la fiche thématique sur l'égalité de genre et de la transmettre au Rapporteur sur l'égalité de genre à l'issue des travaux de chaque livrable ;
- échangé des vues sur l'état des signatures et ratifications des conventions dont le CDDH a la charge ; échangé des vues avec Mme Alina OROSAN, Présidente du Comité des Conseillers juridiques sur le droit international public (CAHDI) sur la situation de la Fédération de Russie par rapport aux conventions placées sous la responsabilité du CDDH ;
- pris note des informations fournies par ses représentants dans des activités externes ; désigné Mme Susan DICKSON (Royaume-Uni) en qualité de représentante du CDDH au Comité de lutte contre le terrorisme (CDCT) ;
- échangé des vues avec M. Thomas SCHNEIDER, Président du Comité sur l'intelligence artificielle (CAI), sur les travaux du CAI et les travaux futurs du CDDH sur les droits de l'homme et l'intelligence artificielle ; désigné M. Vahagn PILIPOSYAN (Arménie) en qualité de représentant du CDDH au Comité sur l'intelligence artificielle (CAI) ;
- décidé de confier au Bureau le soin de décider des personnalités à inviter lors de ses prochaines réunions ;
- pris note des publications récentes des travaux du CDDH et décidé des publications à venir d'ici la fin 2022 ;
- adopté son calendrier des réunions pour le second semestre 2022 et pris note du calendrier prévisionnel des réunions pour 2023.

Ressources nécessaires

Le CDDH a noté le récent renforcement de son Secrétariat, à la suite de l'inclusion des travaux sur l'adhésion de l'Union européenne sous la responsabilité de la Division de la coopération intergouvernementale en matière de droits de l'homme de la Direction Générale Droits de l'homme et État de droit.

Évaluation des activités menées à bien

Le CDDH a achevé les travaux de trois livrables prévus dans son mandat pour 2022-2025, à savoir le livrable 1 (projet de Recommandation sur les droits de l'homme et l'environnement ; date limite 30/06/2022), le livrable 2 (projet de Recommandation sur des mesures contre la traite d'êtres humains à des fins d'exploitation par le travail ; date limite 30/06/2022), et le livrable 10 (projet de Lignes directrices pour prévenir et remédier aux violations de la Convention au niveau national ; date limite 31/12/2023). Le livrable 10 correspond au livrable 2 du mandat du DH-SYSC pour 2022-2025.

Les travaux des trois livrables ont été achevés dans les délais prévus. Avec l'achèvement des travaux de ces trois livrables, le CDDH a considéré que ses Groupes de rédaction DH-TET et DH-SYSC-V avaient rempli leurs mandats.

RAPPORT DE RÉUNION

1. Le Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH) a tenu sa 96^e réunion en format hybride du 14 au 17 juin 2022 à Strasbourg sous la présidence de M^{me} Kristine LICIS (Lettonie) (voir la liste des participants à l'Annexe II ci-après).

POINT 1: OUVERTURE DE LA RÉUNION, ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DE L'ORDRE DES TRAVAUX

2. Le CDDH adopte son ordre du jour tel qu'il figure à l'Annexe I ci-après et approuve l'ordre des travaux proposé par le Secrétariat.

POINT 2 : RECOMMANDATIONS DE L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE

3. Le CDDH examine et adopte les projets de commentaires préparés par le Bureau concernant les recommandations de l'Assemblée parlementaire suivantes :
 - [Recommandation 2230\(2022\)](#) « Combattre et prévenir l'usage excessif et injustifié de la force par les forces de l'ordre »
 - [Recommandation 2231\(2022\)](#) « L'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine : faire en sorte que les auteurs de graves violations du droits international humanitaire et d'autres crimes internationaux rendent des comptes ».
4. Le CDDH prend également note des informations fournies par le Secrétariat au sujet de la transmission au Comité des Ministres des avis que le CDDH a adoptés par procédure écrite sur les Recommandations 2219(2022) de l'Assemblée parlementaire « Inaction face au changement climatique – une violation des droits de l'enfant », et 2223(2022), "En finir avec les disparitions forcées sur le territoire du Conseil de l'Europe", et des informations sur l'adoption par le Comité des Ministres d'une réponse à la Recommandation 2223(2022).

POINT 3 : TRAVAUX RELATIFS AU SYSTÈME DE LA CONVENTION

3.1 Comité d'experts sur le système de la Convention européenne des droits de l'homme (DH-SYSC)

5. Le Président du DH-SYSC, M. Hans-Jörg BEHRENS (Allemagne), informe le CDDH des consultations écrites du DH-SYSC sur le projet de Lignes directrices du Comité des Ministres aux États membres pour prévenir et remédier aux violations de la Convention européenne des droits de l'homme, préparé par le Groupe de rédaction DH-SYSC-V (voir point 3.1.2 ci-dessous). Le Président du DH-SYSC avait formulé d'autres propositions sur les questions en suspens concernant l'égalité de genre et le rôle des institutions nationales des droits de l'homme dans l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme (voir le document DH-SYSC(2022)01REV). Ces propositions n'avaient pas recueilli le consensus nécessaire, ce qui avait conduit le Bureau à formuler d'autres propositions de compromis lors de sa 107^e réunion (5-6 mai 2022), lesquelles avaient été transmises aux membres du CDDH pour commentaires.
6. Le CDDH procède à un examen du projet de Lignes directrices à la lumière des commentaires reçus. Il formule quelques amendements et adopte le projet de Lignes directrices tel qu'il

figure à l'Addendum 2 du présent rapport de réunion. Le CDDH décide de transmettre ce projet de Lignes directrices au Comité des Ministres pour éventuelle adoption.

3.1.1 Groupe de rédaction sur le traitement et la résolution efficace d'affaires concernant des conflits interétatiques (DH-SYSC-IV)

7. Le Président du DH-SYSC-IV, M. Alain CHABLAIS, informe le CDDH que le Groupe a tenu un échange de vues lors de sa 5^e réunion (5-7 avril 2022) sur les conséquences éventuelles de la cessation de la qualité de membre de la Fédération de Russie du Conseil de l'Europe sur les travaux du Groupe. Le DH-SYSC-IV s'est accordé pour dire que, dans l'attente de la publication par la Cour d'une stratégie pour le traitement des affaires contre la Fédération de Russie, il devrait formuler ses propositions concernant le traitement des affaires liées à des conflits interétatiques sur la base de la charge de travail et des méthodes de travail actuelles de la Cour.
8. M. CHABLAIS donne un aperçu de la structure du projet de rapport du CDDH sur le traitement et la résolution efficace d'affaires concernant des conflits interétatiques, tel qu'il a été examiné par le DH-SYSC-IV lors de sa 5^e réunion. Après la réunion, un projet de rapport complet a été préparé par les co-Rapporteurs pour examen par le DH-SYSC-IV via une procédure écrite. Le Groupe examinera le projet de rapport lors de sa 6^e réunion (20-22 septembre 2022) à la lumière des éventuels commentaires reçus, en vue de son adoption et de sa transmission au DH-SYSC pour éventuelle adoption lors de sa 7^e réunion. Le CDDH relève que la structure de ce projet de rapport du CDDH offre une bonne vue d'ensemble et encourage le DH-SYSC-IV à poursuivre son approche équilibrée et générale.
9. Le CDDH désigne la République tchèque comme État membre dont l'expert pourrait participer au DH-SYSC-IV avec ses frais remboursés par le Conseil de l'Europe, suite à la cessation de l'adhésion de la Fédération de Russie au Conseil de l'Europe.

3.1.2 Groupe de rédaction sur le renforcement de la mise en œuvre au niveau national du système de la Convention européenne des droits de l'homme (DH-SYSC-V)

10. Le Président du DH-SYSC-V, M. Vit SCHORM, informe le CDDH que le Groupe a finalisé le projet de Lignes directrices du Comité des Ministres lors de sa 4^e réunion (24-25 mars 2022) et l'a transmis au DH-SYSC. Le texte final a été considérablement amélioré par rapport aux versions précédentes, en tenant compte des orientations données par le DH-SYSC lors de sa 6^e réunion (26-28 octobre 2021).
11. Le CDDH relève que le DH-SYSC-V a pu remettre le projet de Lignes directrices au Comité des Ministres avant la date limite du 31 décembre 2023 fixée dans son mandat. Il félicite le DH-SYSC-V et son Président pour avoir mené à bien le mandat du groupe.

3.1.3 Groupe de rédaction sur l'efficacité du système de sélection et d'élection des juges de la Cour et des moyens d'assurer la reconnaissance du statut et de l'ancienneté des juges de la Cour et offrant des garanties supplémentaires pour préserver leur indépendance et leur impartialité (DH-SYSC-JC)

12. Le CDDH rappelle qu'en vertu du mandat du CDDH et du DH-SYSC, un « Rapport évaluant l'efficacité du système de sélection et d'élection des juges de la Cour et des moyens d'assurer la reconnaissance du statut et de l'ancienneté des juges de la Cour et offrant des garanties supplémentaires pour préserver leur indépendance et leur impartialité » devrait être transmis au Comité des Ministres d'ici le 31 décembre 2024. Le CDDH estime que le travail sur ce livrable pourrait commencer au second semestre 2022, étant donné que le DH-SYSC-V a rempli son mandat plus tôt que prévu.

13. Tout en rappelant l'analyse exhaustive contenue dans le rapport 2017 du CDDH sur le processus de sélection et d'élection des juges de la Cour européenne des droits de l'homme (document CDDH(2017)R88_Addendum1), le CDDH relève que le nouveau rapport permettrait de jeter un regard neuf sur certaines questions. L'ampleur du mandat impliquerait la nécessité pour le DH-SYSC-JC d'établir des priorités, à la lumière de l'expérience et des développements récents, y compris l'entrée en vigueur du nouveau critère d'âge des candidats en vertu du Protocole n°15, et en gardant à l'esprit les orientations suggérées par le CDDH. Le CDDH considère en particulier que la proposition du Président de la Cour d'étendre la durée du mandat des juges de la Cour de neuf à douze ans (voir point 13 ci-dessous) sera examinée en tant qu'élément pertinent pour leur indépendance et leur impartialité et est liée à la question de la reconnaissance du statut et de l'ancienneté des juges à la Cour.
14. Le CDDH adopte ensuite un mandat établissant le Groupe de rédaction sur les questions relatives aux juges de la Cour européenne des droits de l'homme (DH-SYSC-JC ; voir Addendum 3 au présent rapport de réunion). Le CDDH désigné 10 États membres (Arménie, Azerbaïdjan, Belgique, France, Italie, Pays-Bas, Pologne, Suisse, Türkiye et Royaume-Uni) dont les experts pourraient participer au DH-SYSC-JC avec le remboursement de leurs frais par le Conseil de l'Europe. Le CDDH élit par acclamation M. Hans-Jörg BEHRENS (Allemagne) en tant que Président du DH-SYSC-JC.

3.2. Groupe de négociation ad hoc du CDDH sur l'adhésion de l'UE à la CEDH (Groupe « 46+1 »)

15. Le vice-président du Groupe « 46+1 », M. Alain CHABLAIS (Suisse), fournit des informations sur les résultats des 12^e (7-10 décembre 2021) et 13^e (10-13 mai 2022) réunions du Groupe. Il relève qu'une réunion prévue en mars 2022 a été annulée en raison des circonstances liées à l'invasion de l'Ukraine par la Russie. En conséquence immédiate de son expulsion du Conseil de l'Europe le 16 mars 2022, la Fédération de Russie ne participe plus aux travaux du Groupe.
16. Les résultats les plus notables sont les suivants : à la 12^e réunion, le Groupe est parvenu à un accord provisoire sur le Panier 3 (confiance mutuelle entre les États membres de l'UE) ; et à la 13^e réunion, il est parvenu à un accord provisoire, sous réserve de la réserve d'une délégation, sur les questions restantes du Panier 1 (mécanisme de codéfendeur et implication préalable de la Cour de justice de l'UE). Lors de sa 12^e réunion, le Groupe a également posé une série de questions concernant une proposition de l'UE dans le cadre du Panier 4 (la politique étrangère et de sécurité commune de l'UE) ; lors de la 13^e réunion, le représentant de l'UE a indiqué qu'il n'était pas encore en mesure de fournir des réponses à ces questions. Le Groupe a également examiné les propositions présentées par une délégation concernant la participation du Parlement européen à l'Assemblée parlementaire pour l'élection des juges de la Cour, les majorités requises pour l'adoption par le Comité des Ministres de certaines décisions concernant l'exécution des arrêts dans les affaires impliquant l'UE, et la contribution de l'UE au budget du Conseil de l'Europe après son adhésion à la Convention.
17. Le Groupe tiendra sa 14^e réunion du 5 au 7 juillet 2022, au cours de laquelle il examinera les propositions révisées du Secrétariat concernant le Panier 2 sur les affaires entre Parties en vertu de l'article 33 de la Convention, et de l'UE sur les avis consultatifs en vertu du Protocole n°16 ; et poursuivra l'examen de la proposition relative au vote au sein du Comité des Ministres.

POINT 4 : ENVIRONNEMENT ET DROITS DE L'HOMME

18. La Présidente du Groupe de rédaction sur les droits de l'homme et l'environnement (CDDH-ENV), Mme Kristine LĪCIS (Lettonie), rend compte au CDDH de l'état d'avancement des travaux menés lors de la quatrième réunion du Groupe de rédaction (6-8 avril 2022).
19. Suite à un examen approfondi de certaines de ses dispositions, notamment le paragraphe 1 du dispositif traitant de la reconnaissance d'un droit à un environnement propre, sain et durable, le CDDH amende et adopte le projet de Recommandation du Comité des Ministres aux États membres sur les droits de l'homme et la protection de l'environnement (voir Addendum 4 au présent rapport de réunion) et décide de le transmettre au Comité des Ministres pour éventuelle adoption.
20. Le CDDH procède ensuite à un échange de vues sur les travaux futurs du Groupe de rédaction sur les droits de l'homme et l'environnement (CDDH-ENV) concernant la nécessité et la faisabilité d'un ou plusieurs autres instruments dans ce domaine. Le Président du CDDH-ENV explique que lors de sa cinquième réunion en automne, le Groupe tiendra un échange de vues de deux jours avec des experts extérieurs indépendants et des représentants de l'Assemblée parlementaire et du Comité européen des droits sociaux. L'objectif de cet échange serait d'identifier toute lacune dans le statut et la mise en œuvre des normes existantes, d'envisager comment les aspects environnementaux du droit des droits de l'homme sont liés au droit de l'environnement, et quelles pourraient être les implications de tout instrument supplémentaire dans ce domaine sur la charge de travail de la Cour européenne des droits de l'homme et du Comité européen des droits sociaux. Le Groupe désignerait ensuite un rapporteur, à qui il donnerait des orientations en vue de préparer un document à examiner lors de la réunion suivante.
21. Le CDDH félicite le Groupe de rédaction pour le travail accompli jusqu'à présent et convient de la nécessité de procéder avec prudence lors de l'examen du besoin d'un ou plusieurs autres instruments dans ce domaine.
22. Le CDDH désigne l'Arménie comme État membre dont l'expert pourrait participer au CDDH-ENV avec le remboursement de ses frais par le Conseil de l'Europe, suite à la cessation de l'adhésion de la Fédération de Russie au Conseil de l'Europe.

POINT 5 : DROITS DE L'HOMME EN SITUATIONS DE CRISE

23. Le Président du Groupe de rédaction sur les droits de l'homme en situations de crise (CDDH-SCR), M. Jan SOBCZAK (Pologne), informe le CDDH de la première réunion du Groupe (8-10 mars 2022). Il souligne que le premier livrable (le rapport sur les pratiques des États membres en matière de dérogations à la CEDH en situations de crise) ne pourra être achevé sans les réponses des États membres au questionnaire du CDDH. Le CDDH encourage ses membres à envoyer leurs réponses avant le 30 juin 2022, afin qu'elles puissent être reflétées dans le projet de rapport qui sera envoyé aux membres du Groupe avant sa prochaine réunion (11-13 octobre 2022).
24. Le CDDH note que son mandat exigeait que le Groupe de rédaction produise trois textes substantiels d'ici juin 2023, ce qui n'est manifestement pas réaliste. Tout en saluant l'engagement du Président du Groupe à assurer l'efficacité et la rapidité de ses travaux, et l'annonce par le Secrétariat qu'il devrait être possible pour le Groupe de se réunir trois fois en 2023, le CDDH a accepté que les délais fixés dans le mandat pour les livrables du Groupe ne soient pas respectés.

POINT 6 : MESURES CONTRE LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS À DES FINS D'EXPLOITATION PAR LE TRAVAIL

25. Le Président du Comité de rédaction sur la traite des êtres humains à des fins d'exploitation par le travail (DH-TET), M. Morten RUUD (Norvège), informe le CDDH de la finalisation du projet de Recommandation du Comité des Ministres sur la prévention et la lutte contre la traite des êtres humains à des fins d'exploitation par le travail lors de la dernière réunion du Comité (26 - 28 avril 2022). Le texte du projet de recommandation est resté général, les détails supplémentaires figurant en annexe. La structure du texte était basée sur l'approche des quatre P - politique et données intégrées, prévention, protection et poursuites.
26. Le CDDH convient de renommer l' « Annexe » en « Exposé des motifs », conformément aux orientations du Comité des Ministres et à l'approche adoptée, par exemple, par le CDDH-ENV. Un État membre fait part de ses préoccupations concernant la réglementation du marché du travail et estime que le projet de recommandation n'est pas encore prêt à être adopté. Aucun amendement n'est proposé concernant cette question. Le CDDH amende et adopte le projet de recommandation (voir Addendum 5 au présent rapport de réunion) et décide de le transmettre au Comité des Ministres pour éventuelle adoption. Il félicite le DH-TET et son Président pour avoir mené à bien le mandat du Comité de rédaction.

POINT 7 : DROITS DE L'HOMME ET ENTREPRISES

27. Au nom de la Rapporteuse du CDDH sur les droits de l'homme et les entreprises, Mme Nicola WENZEL (Allemagne), M. Hans-Jorg BEHRENS (Allemagne) fournit des informations sur l'Atelier international sur les entreprises et les droits de l'homme, organisé le 28 mars 2022 par la Présidence italienne du Comité des Ministres. Mme WENZEL avait présenté les activités du Conseil de l'Europe dans ce domaine, notamment la Recommandation CM/Rec(2016)3 du Comité des Ministres. M. Morten RUUD (Norvège), Président du DH-TET, avait présenté les travaux du Comité de rédaction sur les actions contre la traite à des fins d'exploitation par le travail. M. Tigran KARAPETYAN, Chef de Division, Taskforce Défis transversaux et projets multilatéraux, avait fait une présentation sur une proposition de nouveau projet du Conseil de l'Europe dans ce domaine. Une deuxième session a été consacrée aux expériences nationales et aux échanges avec les représentants des parties prenantes. Le Secrétariat a informé le CDDH qu'un lien vers l'enregistrement de l'événement par les organisateurs était disponible sur les pages web du CDDH.¹

POINT 8 : SOCIÉTÉ CIVILE ET INSTITUTIONS NATIONALES DES DROITS DE L'HOMME

28. Mme Katrien MEUWISSEN du Réseau européen des institutions nationales des droits de l'homme (ENNHRI) fournit des informations sur la préparation d'une étude de référence sur la mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2021)1 du Comité des Ministres aux États membres sur le développement et le renforcement d'institutions nationales des droits de l'homme efficaces, pluralistes et indépendantes. Le projet devrait être réalisé entre 2022 et 2025 et couvrira (i) la collecte de données, (ii) le développement d'outils et (iii) la mise en œuvre adaptée. Les actions contenues dans le projet seraient mises en œuvre par le biais d'approches coopératives incluant les autorités étatiques, la société civile et le Conseil de l'Europe. ENNHRI étudie actuellement la possibilité d'organiser une conférence dans ce domaine, éventuellement dans le cadre d'une prochaine présidence du Comité des ministres.

¹ <https://youtu.be/DaX16f1zAgA>.

29. Le CDDH remercie Mme MEUWISSEN pour ces informations et se déclare prêt à poursuivre sa coopération avec ENNHRI sur le suivi de la Recommandation CM/Rec(2021)1, comme le prévoit le mandat du CDDH.

POINT 9 : ACCÈS AUX DOCUMENTS PUBLICS

30. Le Secrétariat informe le CDDH de la 2^e réunion de la Consultation des Parties à la Convention du Conseil de l'Europe sur l'accès aux documents publics (STCE. n° 205 - la Convention de Tromsø), qui a eu lieu le 31 mars 2022. Toutes les Parties ayant soumis leurs candidats pour le Groupe Accès à l'information, la Consultation des Parties a élu le nombre minimum de 10 membres du Groupe. La première réunion du Groupe est prévue les 16 et 17 novembre 2022, date à laquelle le Groupe devrait établir ses méthodes de travail, notamment la procédure d'évaluation des rapports sur la mise en œuvre de cette convention que toutes les Parties ont maintenant soumis.
31. Le CDDH est par ailleurs informé de l'entrée en vigueur de la Convention à l'égard de l'Arménie le 1^{er} septembre 2022 ; de l'acceptation par la Consultation des Parties d'une demande des Philippines d'obtenir le statut d'observateur ad hoc lors de sa prochaine réunion ; et de l'intérêt potentiel de la Tunisie à adhérer à la Convention.

POINT 10 : ÉGALITÉ DE GENRE

32. Le CDDH procède à un échange de vues avec le Rapporteur sur l'égalité de genre, M. Philippe WERY (Belgique). M. WERY exprime son appréciation pour les rapports soumis par les organes subordonnés du CDDH sur la manière dont ils ont pris en compte la dimension de l'égalité de genre dans le cadre de leurs travaux. Le CDDH décide que, dans un souci de cohérence, les présidents de ses organes subordonnés devraient à l'avenir remplir la « fiche thématique du CDDH sur l'égalité de genre » à la fin des travaux sur chaque produit livrable et le transmettre au Rapporteur sur l'égalité de genre, qui compilera ces rapports pour les présenter au CDDH.
33. Le CDDH procède à un échange de vues sur l'utilisation éventuelle de l'expression « droits humains » au lieu de « droits de l'homme » dans les versions françaises de ses documents. Un membre rappelle la signification historique de l'expression « droits de l'homme ». Plusieurs membres relèvent que l'expression « droits humains » est de plus en plus utilisée aux niveaux national et international, y compris par la société civile. Reconnaisant les complexités et les sensibilités en jeu, le CDDH décide de revenir sur la question lors d'une prochaine réunion sur la base d'informations complémentaires sur la pratique au sein du Conseil de l'Europe et d'autres organisations internationales.

POINT 11 : CONVENTIONS

34. Le CDDH prend note des informations fournies par le Secrétariat sur les signatures et ratifications récentes des conventions du Conseil de l'Europe sous la responsabilité du CDDH, telles que contenues dans le document [CDDH\(2022\)05](#).
35. Le CDDH procède à un échange de vues avec Mme Alina OROSAN, Présidente du Comité des Conseillers juridiques sur le droit international public (CAHDI), suite à sa présentation de la 'Note d'orientation au Comité des Ministres sur la poursuite de la participation de la Fédération de Russie aux conventions 'ouvertes' élaborées dans le cadre du Conseil de l'Europe' (document restreint). Mme OROSAN aborde des questions telles que la possibilité pour la Russie de ratifier les traités qu'elle a signés avant de cesser d'être membre du Conseil

de l'Europe, l'application éventuelle des articles 62 et 60 de la Convention de Vienne sur le droit des traités, la négociation d'amendements aux conventions « ouvertes » auxquelles la Russie reste partie, et la participation de la Russie aux divers organes créés dans le cadre de différentes conventions. Les discussions ont notamment porté sur la nécessité d'une approche au cas par cas et d'une action collective des autres États Parties à ces conventions, les décisions étant prises par l'organe approprié.

POINT 12 : POINTS FOCaux ET RAPPORTEURS DU CDDH

36. En l'absence d'un représentant du CDDH au Comité sur l'intelligence artificielle (CAI), le CDDH procède à un échange de vues avec le Président du CAI, M. Thomas SCHNEIDER (Suisse), sur les résultats de sa 1^e réunion (4-6 avril 2022). M. SCHNEIDER présente les deux principaux volets du mandat du CAI, à savoir l'élaboration d'un « Instrument juridique adéquat sur le développement, la conception et l'application des systèmes d'intelligence artificielle qui se fonde sur les normes du Conseil de l'Europe en matière de droits de l'homme, de démocratie et d'État de droit, et propice à l'innovation », et la facilitation des travaux liés à l'IA dans l'ensemble du Conseil de l'Europe. M. Schneider rappelle que le CAI travaille sur une base transversale, tandis que d'autres secteurs, dont le CDDH, travaillent sur des aspects spécifiques. Un « projet zéro » de l'instrument juridique attendu sera distribué pour commentaires avant la réunion de septembre du CAI. Le CDDH convient avec M. SCHNEIDER qu'il serait utile que chaque comité soit représenté par un de ses membres aux réunions de l'autre, en plus du groupe de coordination intra-secrétariat de l'IA.
37. Le CDDH prend note des rapports écrits et des rapports oraux complémentaires de certains de ses représentants dans les activités extérieures (voir également le document [CDDH\(2022\)04REV](#)). Il a également entendu les rapports oraux succincts de Mme Brigitte KONZ (Luxembourg) sur la 1^e réunion du Comité directeur pour les droits de l'homme dans les domaines de la biomédecine et de la santé (CDBIO, 31 mai - 3 juin 2022) et la 2^e session plénière du Comité directeur pour les droits de l'enfant (CDENF, 1-3 février 2022), et de Mme Maria de Fátima GRAÇA CARVALHO (Portugal) sur la 98^e réunion du Comité européen de coopération juridique (CDCJ, 1-3 juin 2022). Le CDDH remercie ses représentants pour leur participation à ces réunions et les encourage à continuer de soumettre des rapports écrits pour examen par le CDDH.
38. Le CDDH désigne M. Vahagn PILIPOSYAN (Arménie) comme son représentant au Comité sur l'intelligence artificielle (CAI) et Mme Susan DICKSON (Royaume-Uni) comme sa représentante au Comité de lutte contre le terrorisme (CDCT).

POINT 13 : INVITÉS

39. Le CDDH tient un échange de vues avec M. Robert SPANO, Président de la Cour européenne des droits de l'homme. (Le texte de l'intervention du Président SPANO figure à l'Annexe III ci-dessous). Au cours des discussions qui ont suivi, outre les questions relatives aux sujets abordés dans l'intervention, les participants ont demandé quel était le point de vue de la Cour sur les négociations relatives à l'adhésion de l'UE à la Convention européenne des droits de l'homme, les questions de procédure relatives à l'affaire *Duarte Agostinho* pendante devant la Cour, les interventions de tiers par les États parties à la convention, les nouvelles procédures utilisées par la Cour pour communiquer les requêtes aux États défendeurs et l'augmentation récente du nombre d'affaires pendantes devant la Cour. Le CDDH félicite le Président SPANO pour son mandat réussi, au cours duquel la Cour a continué de fonctionner efficacement tout au long de la pandémie de Covid-19, et le remercie de sa participation à sa réunion.

40. Le CDDH laisse à son Bureau le soin de décider qui inviter aux futures réunions.

POINT 14 : PUBLICATIONS

41. Le CDDH relève avec satisfaction que la 3^e édition actualisée du Manuel sur les droits de l'homme et l'environnement est désormais disponible à la fois sur son site internet et en version papier. Il remercie l'Allemagne pour le financement de l'impression des actes de la « Conférence sur les affaires interétatiques relevant de la Convention européenne des droits de l'homme - expériences et défis actuels », organisée à Berlin (12-13 avril 2021) sous l'égide de la Présidence allemande du Comité des Ministres.

POINT 15 : CALENDRIER

42. Le CDDH adopte son calendrier pour le second semestre 2022 et prend note des dates provisoires des réunions prévues pour le premier semestre 2023. Sur cette base, le calendrier figure à l'Annexe V ci-dessous.

POINT 16 : QUESTIONS DIVERSES

43. Le CDDH relève qu'il s'agit de la dernière réunion à laquelle assiste Mme Maris KUURBERG (Estonie) suite à sa nomination en tant que juge à la Cour d'appel de Tallin. Il la remercie pour sa longue et précieuse contribution à ses travaux et lui souhaite bonne chance pour la suite de sa carrière.

44. Le CDDH relève qu'il s'agit de la dernière réunion à laquelle assistait M. Morten RUUD (Norvège), entre autres Président sortant du Comité de rédaction du DH-TET et ancien Président du CDDH. Il le remercie pour ses décennies de service au CDDH et lui souhaite bonne chance pour l'avenir.

45. M. Jan SOBCZAK (Pologne) rappelle que son gouvernement comprend généralement que l'expression « égalité de genre » fait référence à l'égalité entre les femmes et les hommes, notamment en ce qui concerne les points 3.1, 4, 6 et 10 de l'ordre du jour.

* * *

Annexe I**Ordre du jour annoté**

1: OPENING OF THE MEETING, ADOPTION OF THE AGENDA AND ORDER OF BUSINESS	1 : OUVERTURE DE LA RÉUNION, ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DE L'ORDRE DES TRAVAUX
CDDH(2021)R95 - Report of the 95 th meeting CDDH-BU(2022)R107 – Report of the 107 th meeting	CDDH(2021)R95 – Rapport de la 95 ^e réunion CDDH-BU(2022)R107 – Rapport de la 107 ^e réunion
<i>The Chair of the CDDH, Ms Kristine LIČIS (Latvia), will open the meeting and invite the CDDH to adopt the agenda and order of business.</i>	<i>La Présidente du CDDH, Mme Kristine LIČIS (Lettonie) ouvrira la réunion et invitera le CDDH à adopter l'ordre du jour et l'ordre des travaux.</i>
2: RECOMMENDATIONS OF THE PARLIAMENTARY ASSEMBLY	2 : RECOMMANDATIONS DE L'ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE
CDDH(2022)01 – CDDH Comments on PACE Recommendations	CDDH(2022)01 – Commentaires du CDDH sur des recommandations de l'APCE
<i>The Secretariat will provide information on the Committee of Ministers' consideration of the comments that the CDDH had adopted by written procedure on the following Parliamentary Assembly Recommendations:</i> - Recommendation 2219(2022) "Inaction on climate change – a violation of children's rights" - Recommendation 2223(2022) "Ending enforced disappearances on the territory of the Council of Europe"	<i>Le Secrétariat fournira des informations sur l'examen par le Comité des Ministres des commentaires que le CDDH a adoptés par procédure écrite sur les Recommandations de l'Assemblée parlementaire suivantes :</i> - Recommandation 2219(2022) « Inaction face au changement climatique – une violation des droits de l'enfant » - Recommandation 2223(2022) « En finir avec les disparitions forcées sur le territoire du Conseil de l'Europe »
CDDH(2022)06 – Draft CDDH comments on PACE Recommendations	CDDH(2022)06 – Projets de commentaires du CDDH sur des recommandations de l'APCE
<i>The CDDH will be invited to adopt comments on the Recommendations of the Parliamentary Assembly referred to below on the basis of proposals made by the Bureau with the support of the Secretariat:</i> - Recommendation 2230(2022) "Fighting and preventing excessive and unjustified use of force by law enforcement officers" - Recommendation 2231(2022) "The Russian Federation's aggression against Ukraine: ensuring accountability for serious violations of international humanitarian law and other international crimes"	<i>Le CDDH sera invité à adopter les commentaires sur les Recommandations de l'Assemblée parlementaire mentionnées ci-dessous sur la base des propositions du Bureau préparées avec le soutien du Secrétariat :</i> - Recommandation 2230(2022) « Combattre et prévenir l'usage excessif et injustifié de la force par les forces de l'ordre » - Recommandation 2231(2022) « L'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine : faire en sorte que les auteurs de graves violations du droit international humanitaire et d'autres crimes internationaux rendent des comptes »
3: WORK ON THE SYSTEM OF THE CONVENTION	3 : TRAVAUX RELATIFS AU SYSTÈME DE LA CONVENTION
3.1. Committee of Experts on the system of the European Convention of Human rights (DH-SYSC)	3.1 Comité d'experts sur le système de la Convention européenne des droits de l'homme (DH-SYSC)
DH-SYSC(2022)01Rev – draft Guidelines on the prevention and remedying of violations of the European Convention on Human Rights CDDH(2022)08 – Compilation of comments on the draft Guidelines on the prevention and remedying of	DH-SYSC(2022)01Rev - Projet de lignes directrices pour prévenir et remédier aux violations de la Convention européenne des droits de l'homme CDDH(2022)08 – Compilation des commentaires sur le projet de lignes directrices pour prévenir et

violations of the European Convention on Human Rights CDDH-BU(2022)R107 Appendix III	remédier aux violations de la Convention européenne des droits de l'homme CDDH-BU(2022)R107 Annexe III
<i>The Chairperson of the DH-SYSC will provide information on developments since the last CDDH meeting.</i> <i>The CDDH will be invited to examine the comments submitted by members of the DH-SYSC and to adopt the draft Committee of Ministers' Guidelines on the prevention and remedying of violations of the European Convention on Human Rights, for transmission to the Committee of Ministers.</i>	<i>Le Président du DH-SYSC informera sur les développements depuis la dernière réunion du CDDH.</i> <i>Le CDDH sera invité à examiner les commentaires soumis par les membres du DH-SYSC et à adopter le projet de Lignes directrices du Comité des Ministres pour prévenir et remédier aux violations de la Convention européenne des droits de l'homme, pour transmission au Comité des Ministres.</i>
3.1.1. Drafting Group on effective processing and resolution of cases relating to inter-State disputes (DH-SYSC-IV)	3.1.1. Groupe de rédaction sur le traitement et la résolution efficace d'affaires concernant des conflits interétatiques (DH-SYSC-IV)
DH-SYSC-IV(2022)R5 Report of the 5th meeting	DH-SYSC-IV(2022)R5 Rapport de la 5^e réunion
<i>The Chairperson of the DH-SYSC-IV will provide information on the results of its 5th meeting, notably its approval of elements for a draft CDDH report.</i> <i>The CDDH will be invited to designate a member State whose expert could participate in meetings of the DH-SYSC-IV at the expense of the Council of Europe, following the cessation of the Russian Federation's membership.</i>	<i>Le Président du DH-SYSC-IV informera des résultats de sa 5^e réunion, notamment concernant l'approbation d'éléments relatifs à un projet de rapport du CDDH.</i> <i>Le CDDH sera invité à désigner un État membre dont l'expert pourra participer aux réunions du DH-SYSC-IV aux frais du Conseil de l'Europe, à la suite de la cessation de l'adhésion de la Fédération de Russie.</i>
3.1.2. Drafting Group on enhancing the national implementation of the system of the European Convention on Human Rights (DH-SYSC-V)	3.1.2. Groupe de rédaction sur le renforcement de la mise en œuvre au niveau national du système de la Convention européenne des droits de l'homme (DH-SYSC-V)
DH-SYSC-V(2022)R4 Report of the 4th meeting	DH-SYSC-V(2022)R4 Rapport de la 4^e réunion
<i>The Chairperson of the DH-SYSC-V will provide information on the results of its 4th meeting.</i>	<i>Le Président du DH-SYSC-V informera des résultats de sa 4^e réunion.</i>
3.1.3. Creation of a new Drafting Group on the effectiveness of the system for the selection and election of Court's judges and the means to ensure due recognition for judges' status and service on the Court and providing additional safeguards to preserve their independence and impartiality (DH-SYSC-JC)	3.1.3. Etablissement d'un nouveau Groupe de rédaction sur l'efficacité du système de sélection et d'élection des juges de la Cour et des moyens d'assurer la reconnaissance du statut et de l'ancienneté des juges de la Cour et offrant des garanties supplémentaires pour préserver leur indépendance et leur impartialité (DH-SYSC-JC)
Terms of Reference of the CDDH and the DH-SYSC 2022-2025 CDDH(2022)02 Draft terms of reference of the DH-SYSC-JC	Mandats du CDDH et du DH-SYSC 2022-2025 CDDH(2022)02 Projet de mandat du DH-SYSC-JC
<i>The CDDH will be invited to adopt terms of reference for a new drafting Group on this issue, which corresponds to deliverable number 14 of the CDDH Terms of Reference 2022 – 2025/ number 3 of the DH-SYSC Terms of Reference 2022 – 2025.</i> <i>The CDDH will then be invited to appoint the chairperson of the new drafting Group and to nominate 10 member States of which the representatives to the new group would have their expenses reimbursed by the Council of Europe.</i>	<i>Le CDDH sera invité à adopter le mandat d'un nouveau Groupe de rédaction sur ce sujet, conformément au livrable numéro 14 du mandat du CDDH 2022 – 2025 / numéro 3 du mandat du DH-SYSC 2022 – 2025.</i> <i>Le CDDH sera ensuite invité à désigner la présidence de ce nouveau Groupe de rédaction et à nommer 10 États membres pour lesquels les frais de participation des Représentants de ce nouveau Groupe seront pris en charge par le Conseil de l'Europe.</i>

<i>The CDDH will further be invited to hold a preliminary exchange of views on the work of the new Group.</i>	<i>En outre, le CDDH sera invité à tenir un échange de vues préliminaire sur les travaux de ce Groupe.</i>
3.2 CDDH ad hoc negotiation Group on the EU accession to the ECHR (“46+1 Group”)	3.2 Groupe de négociation ad hoc du CDDH sur l’adhésion de l’UE à la CEDH (« Groupe 46+1 »)
47+1(2021)R12 Report of the 12th meeting 46+1(2022)R13 Report of the 13th meeting	47+1(2021)R12 Rapport de la 12^e réunion 46+1(2022)R13 Rapport de la 13^e réunion
<i>The Vice-Chairperson of the “46+1 Group” will provide information on the results of its 12th and 13th meetings.</i>	<i>Le Vice-Président du Groupe « 46+1 » informera des résultats de ses 12^e et 13^e réunions.</i>
3.3 Consequences of the cessation of the Russian Federation’s membership of the Council of Europe for the system of the European Convention on Human Rights	3.3 Conséquences de la cessation de la qualité de membre du Conseil de l’Europe de la Fédération de Russie pour le système de la Convention européenne des droits de l’homme
Resolution CM/Res(2022)3 on legal and financial consequences of the cessation of membership of the Russian Federation in the Council of Europe. Resolution of the European Court of Human Rights on the consequences of the cessation of membership of the Russian Federation to the Council of Europe in light of Article 58 of the European Convention on Human Rights	Résolution CM/Res(2023)3 sur des conséquences juridiques et financières de la cessation de la qualité de membre du Conseil de l’Europe de la Fédération de Russie. Résolution de la Cour européenne des droits de l’homme sur les conséquences de la cessation de la qualité de membre du Conseil de l’Europe de la Fédération de Russie à la lumière de l’article 58 de la Convention européenne des droits de l’homme
<i>The CDDH will be invited to exchange views with on the consequences of the cessation of the Russian Federation’s membership of the Council of Europe for the system of the European Convention on Human Rights, including the processing of cases and the supervision of the implementation of judgments of the Court.</i>	<i>Le CDDH sera invité à échanger des vues sur les conséquences de la cessation de la qualité de membre du Conseil de l’Europe de la Fédération de Russie au Conseil de l’Europe, sur le système de la Convention européenne des droits de l’homme, y compris sur le traitement des affaires et la supervision de la mise en application des arrêts de la Cour.</i>
4: ENVIRONMENT AND HUMAN RIGHTS	4 : ENVIRONNEMENT ET DROITS DE L’HOMME
CDDH-ENV(2022)R3 – Report of the 3rd meeting CDDH-ENV(2022)R4 – Report of the 4th meeting CDDH-ENV(2022)R4 Addendum – Draft recommendation on human rights and the protection of the environment CDDH(2022)09 – Compilation of comments on the draft recommendation on human rights and the protection of the environment	CDDH-ENV(2022)R3 – Rapport de la 3^e réunion CDDH-ENV(2022)R4 – Rapport de la 4^e réunion CDDH-ENV(2022)R4 Addendum – Projet de recommandation sur les droits de l’homme et la protection de l’environnement CDDH(2022)09 – Compilation des commentaires sur le projet de recommandation sur les droits de l’homme et la protection de l’environnement
<i>The Chairperson of the CDDH-ENV will provide information on the results of its 3rd and 4th meetings.</i> <i>The CDDH will be invited to adopt the draft Recommendation of the Committee of Ministers to member States on human rights and the protection of the environment, for transmission to the Committee of Ministers.</i> <i>The CDDH will be invited to designate a member State whose expert could participate in meetings of the CDDH-ENV at the expense of the Council of Europe, following the cessation of the Russian Federation’s membership.</i>	<i>La Présidente du CDDH-ENV informera des résultats de ses 3^e et 4^e réunions.</i> <i>Le CDDH sera invité à adopter le projet de Recommandation du Comité des Ministres aux États membres sur les droits de l’homme et la protection de l’environnement, pour transmission au Comité des Ministres.</i> <i>Le CDDH sera invité à désigner un État membre dont l’expert pourra participer aux réunions du CDDH-ENV aux frais du Conseil de l’Europe, à la suite de la cessation de l’adhésion de la Fédération de Russie.</i>

5: HUMAN RIGHTS IN SITUATIONS OF CRISIS	5 : DROITS DE L'HOMME EN SITUATIONS DE CRISE
CDDH-SCR(2022)R1 – Report of the 1 st meeting	CDDH-SCR(2022)R1 – Rapport de la 1 ^{ère} réunion
<p><i>The Chairperson of the CDDH-SCR will provide information on the results of its 1st meeting.</i></p> <p><i>The CDDH will be invited to exchange views on the organisation of the future work of the CDDH-SCR.</i></p>	<p><i>Le Président du CDDH-SCR informera des résultats de sa 1^{ère} réunion.</i></p> <p><i>Le CDDH sera invité à échanger des vues sur l'organisation des futurs travaux du CDDH-SCR.</i></p>
6: MEASURES AGAINST HUMAN TRAFFICKING FOR THE PURPOSE OF LABOUR EXPLOITATION	6 : MESURES CONTRE LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS À DES FINS D'EXPLOITATION PAR LE TRAVAIL
<p>DH-TET(2022)R3 – Report of the 3rd meeting DH-TET(2022)R4 – Report of the 4th meeting CDDH(2022)10REV – Compilation of comments on the draft recommendation on trafficking for the purposes of labour exploitation</p>	<p>DH-TET(2022)R3 – Rapport de la 3^è réunion DH-TET(2022)R4 – Rapport de la 4^è réunion CDDH(2022)10REV – Compilation des commentaires sur le projet de recommandation sur la traite des êtres humains à des fins d'exploitation par le travail</p>
<p><i>The Chairperson of the DH-TET will provide information on the results of its 3rd and 4th meetings.</i></p> <p><i>The CDDH will be invited to adopt the draft Recommendation of the Committee of Ministers to member States on trafficking for the purposes of labour exploitation, for transmission to the Committee of Ministers.</i></p>	<p><i>Le Président du DH-TET informera des résultats de ses 3^e et 4^e réunions.</i></p> <p><i>Le CDDH sera invité à adopter le projet de Recommandation du Comité des Ministres aux États membres sur la traite des êtres humains à des fins d'exploitation par le travail, pour transmission au Comité des Ministres.</i></p>
7: HUMAN RIGHTS AND BUSINESS INTERNATIONAL WORKSHOP ON BUSINESS AND HUMAN RIGHTS - PROGRAMME	7 : DROITS DE L'HOMME ET ENTREPRISES ATELIER INTERNATIONAL SUR LES DROITS DE L'HOMME ET LES ENTREPRISES - PROGRAMME
<p><i>The CDDH Rapporteur on human rights and business will provide information on the International Workshop on Business and Human Rights, organised by the Italian Presidency of the Committee of Ministers (Rome - 28 March 2022).</i></p>	<p><i>La Rapporteuse du CDDH sur les droits de l'homme et les entreprises fournira des information sur l'Atelier international sur les droits de l'homme et les entreprises, organisé par la Présidence italienne du Comité des Ministres (Rome - 28 mars 2022).</i></p>
8: CIVIL SOCIETY AND NATIONAL HUMAN RIGHTS INSTITUTIONS	8 : SOCIÉTÉ CIVILE ET INSTITUTIONS NATIONALES DES DROITS DE L'HOMME
<p><i>The CDDH will receive information from the European Network of National Human Rights Institutions (ENNHRI) on the preparation of its baseline study on the implementation of Committee of Ministers Recommendation CM/Rec(2021)1 to member States on the developing and strengthening of effective, pluralist and independent national human rights institutions.</i></p>	<p><i>Le CDDH recevra des information de la part du Réseau européen des institutions nationales des droits de l'homme (ENNHRI) sur la préparation de son étude de référence sur la mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2021)1 du Comité des Ministres aux États membres sur le développement et le renforcement d'institutions nationales des droits de l'homme efficaces, pluralistes et indépendantes.</i></p>
9: ACCESS TO OFFICIAL DOCUMENTS	9 : ACCÈS AUX DOCUMENTS PUBLICS
TC-CP(2022)R2 – Report of the 2nd meeting	TC-CP(2022)R2 – Rapport de la 2 ^e réunion
<p><i>The Secretariat will provide information on the 2nd meeting of the Consultation of the Parties to the Convention on access to official documents (Tromsø</i></p>	<p><i>Le Secrétariat informera au sujet de la 2^e réunion de la Consultation des Parties à la Convention sur l'accès aux documents publics (Convention de Tromsø) (31 mars 2022) et d'autres développements pertinents.</i></p>

<i>Convention) (31 March 2022) and on other relevant developments.</i>	
10: GENDER EQUALITY	10 : ÉGALITE DE GENRE
CDDH(2022)03 - The gender equality dimension in the work of the CDDH and its subordinated bodies CDDH(2020)13 - Thematic Form on Gender Equality	CDDH(2022)03 - La dimension d'égalité de genre dans les travaux du CDDH et de ses instances subordonnées CDDH(2020)13 - Fiche thématique sur l'égalité de genre
<i>The CDDH will be invited to exchange views with its Rapporteur on gender equality in relation to the activities of its subordinate bodies since the last meeting.</i>	<i>Le CDDH sera invité à échanger des vues avec son Rapporteur sur l'égalité de genre sur les activités de ses instances subordonnées depuis la dernière réunion.</i>
11: CONVENTIONS	11 : CONVENTIONS
CDDH(2022)05 - Chart of signatures and ratifications of certain treaties under the responsibility of the CDDH - Information provided by the Secretariat CDDH(2022)07 – The status of the Russian Federation with respect to conventions for which the CDDH is responsible CM/Inf(2022)17-rev CAHDI Guidance Note to the Committee of Ministers: Continued participation of the Russian Federation in 'open' conventions elaborated in the framework of the Council of Europe	CDDH(2022)05 - État des signatures et ratifications de certains traités sous la responsabilité du CDDH - Informations fournies par le Secrétariat CDDH(2022)07 – La situation de la Fédération de Russie par rapport aux conventions dont le CDDH est responsable CM/Inf(2022)17-rev Note d'orientation du CAHDI au Comité des Ministres : Poursuite de la participation de la Fédération de Russie aux conventions « ouvertes » élaborées dans le cadre du Conseil de l'Europe
<i>The Secretariat will provide information on developments in relation to Council of Europe treaties under the responsibility of the CDDH, including those to which the Russian Federation was a party prior to the cessation of its membership of the Council of Europe.</i>	<i>Le Secrétariat informera sur les développements relatifs aux traités sous la responsabilité du CDDH, y compris ceux pour lesquels la Fédération de Russie était partie avant la cessation de son adhésion au Conseil de l'Europe.</i>
12: REPRESENTATIVES IN OUTSIDE ACTIVITIES	12 : REPRÉSENTANTS DANS DES ACTIVITES EXTERNES
CDDH(2022)04 – Information provided by experts	CDDH(2022)04 – Informations fournies par des experts
<i>The CDDH will be invited to exchange views on possible information provided by members representing the Steering Committee in other bodies / events, and to appoint new representatives if necessary. The CDDH will be invited to exchange views on the ongoing work of the Committee on Artificial Intelligence (CAI) and the Committee on Counterterrorism (CDCT), for both of which the position of CDDH representative is currently vacant. The list of current focal points appears in appears in <u>Appendix II</u> below.</i>	<i>Le CDDH sera invité à échanger des vues sur les éventuelles informations fournies par les membres qui représentent le Comité directeur dans d'autres instances / événements et à désigner, le cas échéant, de nouveaux représentants. Le CDDH sera invité à échanger des vues sur les travaux en cours du Comité sur l'Intelligence Artificielle (CAI) et du Comité de lutte contre le terrorisme (CDCT), pour lesquels des positions de représentants du CDDH sont actuellement vacantes. La liste des points focaux actuels figure à <u>l'Annexe II</u> ci-après.</i>

13: INVITEES	13 : INVITÉS
<p><i>The CDDH will be invited to exchange views with President Robert Spano of the European Court of Human Rights.</i></p> <p><i>The CDDH will then be invited to exchange views on possible invitees to forthcoming CDDH meetings.</i></p>	<p><i>Le CDDH sera invité à échanger des vues avec le Président Robert Spano de la Cour européenne des droits de l'Homme.</i></p> <p><i>Le CDDH sera ensuite invité à échanger des vues d'éventuels invités aux prochaines réunions du CDDH.</i></p>
14: PUBLICATIONS	14 : PUBLICATIONS
<p>CDDH Publications' website</p>	<p>Site internet des publications du CDDH</p>
<p><i>The CDDH will be invited to exchange views on publications related to its work in the light of the information provided by the Secretariat.</i></p>	<p><i>Le CDDH sera invité à échanger des vues sur les publications relatives à ses travaux à la lumière des informations fournies par le Secrétariat.</i></p>
15: CALENDAR	15 : CALENDRIER
<p><i>The CDDH will be invited to adopt the draft calendar for the second semester 2022, in the light of the suggestions put forward by the Bureau at its 107th meeting, and to take note of the provisional draft calendar for the first semester 2023.</i></p>	<p><i>Le CDDH sera invité à adopter le projet de calendrier pour le second semestre 2022, à la lumière des suggestions du Bureau lors de sa 107^e réunion, et à prendre note du projet provisoire de calendrier pour le premier semestre 2023.</i></p>
16: OTHER BUSINESS	16 : QUESTIONS DIVERSES

Annexe II**Liste des participants***MEMBRES*

ALBANIE	Ms Monika LAMCE Deputy to the Permanent Representative of Albania
ANDORRE	M. Marc CASADEVALL TOUSEIL Juriste, Troisième secrétaire, Département des Affaires juridiques internationales et des Ressources humaines, Ministère des Affaires étrangères
ARMÉNIE	Mr Vahagn PILIPOSYAN Head of International Treaties and Law Department of the Ministry of Foreign Affairs
AUTRICHE	Ms Brigitte OHMS Deputy Government Agent, Division for European and International Law, Human Rights Protection (dpt. V 7), Federal Chancellery
AZERBAIDJAN	Mr Şahin ABBASOV Senior consultant of the Human Rights Division, Department for Work with Law Enforcement Bodies, Administration of President
BELGIQUE	Mr Philippe WERY Chef du Service des droits de l'homme, SPF Justice, Service des Droits de l'Homme Mme Isabelle NIEDLISPACHER
BOSNIE-HERZEGOVINE	Ms Monika MIJIĆ Acting agent of the Council of Ministers of Bosnia and Herzegovina before the European Court of Human Rights Ms Jelena CVIJETIĆ Acting agent of the Council of Ministers of Bosnia and Herzegovina before the European Court of Human Rights
BULGARIE	Ms Aleksandra DIMITROVA Second Secretary, Human Rights Directorate, Ministry of Foreign Affairs
CROATIE	Mrs Romana KUZMANIĆ OLUIĆ Counsellor, Ministry of Foreign and European Affairs, Directorate General for Multilateral Affairs and Global Issues, Division for Human Rights and Regional International Organisations and Initiatives
CHYPRE	Ms Theodora CHRISTODOULIDOU Counsel of the Republic, Office of the Attorney-general
REPUBLIQUE TCHÈQUE	Mr Vít A. SCHORM Government Agent before the EctHR, Ministry of Justice
DANEMARK	Ms Lea ELKJÆR TARGÅRD Head of section, Constitutional and Human Rights Law Division, Ministry of Justice

ESTONIE	Ms Maris KUURBERG Government Agent before the ECtHR, Ministry of Foreign Affairs
FINLANDE	Ms Krista OINONEN Government Agent before the ECtHR, Director, Unit for Human Rights Courts and Conventions, Ministry for Foreign Affairs
FRANCE	M. Benoît CHAMOUARD Sous-directeur des droits de l'Homme, Direction des affaires juridiques, Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères
GÉORGIE	Ms Nana TCHANTURIDZE Deputy Head of the Department of State Representation to International Courts, Ministry of Justice Ms Tamta SHAMATAVA Chief Specialist/Legal Adviser of the Litigation Unit of the Department of State Representation to International Courts, Ministry of Justice
ALLEMAGNE	Mr Hans-Jörg BEHRENS LL.M., Head of Unit IV C 1 (Human Rights), Government Agent before the European Court of Human Rights, Federal Ministry of Justice Ms Nicola WENZEL LL.M., Head of Unit IV C 1 (Human Rights), Government Agent before the European Court of Human Rights, Federal Ministry of Justice
GRÈCE	Mr Elias KASTANAS Conseiller juridique adjoint, Service juridique, Ministère des Affaires Etrangères
HONGRIE	Mr Zoltan TALLODI Government Agent before the ECtHR, Ministry of Justice, Department of International Criminal Law and Office of the Agent before ECHR
ISLANDE	Ms Elísabet GÍSLADÓTTIR Legal Advisor, Prime Minister's Office
IRLANDE	Mr Barra LYSAGHT Agent of the Government before the ECHR, Department of Foreign Affairs
ITALIE	Ms Maria AVERSANO Attachée juridique, Représentation permanente de l'Italie auprès du Conseil de l'Europe
LETTONIE	Ms Kristine LICE Government Agent before the ECtHR, Representative of the Government before International Human Rights Organisations, Ministry of Foreign Affairs
LITUANIE	Ms Karolina BUBNYTE-SIRMENÉ Government Agent before the ECtHR, Ministry of Justice

LUXEMBOURG	Mme Brigitte KONZ Présidente du Tribunal, Tribunal d'Arrondissement de Diekirch
MALTE	Mr Julian VELLA Lawyer, Office of the State Advocate
MONACO	M. Jean-Laurent RAVERA Chef du Service du droit international, des droits de l'homme et des libertés fondamentales, Agent du Gouvernement auprès de la CEDH
MONTÉNÉGRO	Ms Valentina PAVLIĆIĆ Government Agent before the ECtHR
PAYS-BAS	Ms Babette KOOPMAN Government Agent before the EctHR, Ministry of Foreign Affairs
MACÉDOINE DU NORD	Ms Elena BODEVA Head of Council of Europe Unit – Directorate for Multilateral Relations at the Ministry of Foreign Affairs
NORVÈGE	Mr Morten RUUD Special adviser, Norwegian Ministry of Justice and Public Security, Department of Legislation Ms Helle Aase FALKENBERG Legal Adviser, Ministry of Justice and Public Security Department of Legislation
POLOGNE	Mr Jan SOB CZAK Government Agent, Acting Director, Department for Proceedings before International Human Rights Protection Bodies, Ministry of Foreign Affairs
PORTUGAL	Ms Maria de Fátima GRAÇA CARVALHO Agente du Gouvernement auprès de la CEDH, Procureur-Général adjointe
ROUMANIE	Mr Dragoş HOTEA Director of the Division of Human Rights, Protection of Minorities and CoE, Ministry of Foreign Affairs Ms Adriana-Mihaela BARBIERU Co-Agent before the ECHR, Deputy to the Permanent Representative, Strasbourg
SAINT-MARIN	Ms Michela BOVI Co-Agente du Gouvernement auprès de la CEDH, Ambassade de Saint-Marin en Belgique
SERBIE	Ms Zorana JADRIJEVIĆ MLADAR Acting State Attorney Deputy Government Agent of the Republic of Serbia before the ECHR, The State Attorney's office, The Agency Department before the European Court of Human Rights

RÉPUBLIQUE SLOVAQUE	Mr Drahoslav ŠTEFÁNEK Ambassador, Human Rights Department, Ministry of Foreign and European Affairs of the Slovak Republic
SLOVÉNIE	Mr Matija VIDMAR Secretary, Department for International Cooperation and EU law, Ministry of Justice
ESPAGNE	Mr Francisco SANZ Agent du Gouvernement auprès de la CEDH, Service juridique des Droits de l'Homme, Ministère de la Justice
SUÈDE	Mr Daniel GILLGREN Deputy Director, Department for International Law, Human Rights and Treaty Law, Ministry for Foreign Affairs
SUISSE	M. Alain CHABLAIS Département fédéral de justice et police DFJP, Office fédéral de la justice OFJ, Agent du Gouvernement suisse devant la Cour européenne des droits de l'Homme M^{me} Maya BEELER-SIGRON Département fédéral de justice et police DFJP, Office fédéral de la justice OFJ, Domaine de direction Droit public, Unité Protection internationale des droits de l'homme, Juriste M. Christoph SPENLÉ Département fédéral des affaires étrangères DFAE, Direction du droit international public DDIP, Chef suppléant de la Section droits de l'homme
TÜRKIYE	M^{me} Aysen EMÜLER Experte Juridique, Ministère des Affaires Etrangères, Représentation Permanente de Türkiye auprès du Conseil de l'Europe Ms Burçin BAYRAK ŞENOCAK Head of Department, Ministère de la Justice Mr Ahmet METİN GÖKLER Legal Counselor, , Représentation Permanente de Türkiye auprès du Conseil de l'Europe
ROYAUME-UNI	Ms Susan DICKSON Foreign and Commonwealth Office

PARTICIPANTS

<p>GREFFE DE LA COUR EUROPEENNE DES DROITS DE L'HOMME</p>	<p>M. Patrick TITIUN Chef du Cabinet du Président de la Cour</p> <p>Ms Rachael KONDAK Adviser to the President and the Registrar, Registry of the European Court of Human Rights, Council of Europe</p>
<p>CONSEIL CONSULTATIF DES JUGES EUROPEENS (CCJE)</p>	<p>Judge Anke EILERS (Germany) CCJE President</p>
<p>COMITÉ DES CONSEILLERS JURIDIQUES SUR LE DROIT INTERNATIONAL PUBLIC (CAHDI)</p>	<p>Ms Alina OROSAN CAHDI Chair</p> <p>Ms Irene SUOMINEN</p>
<p>COMITÉ SUR L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE (CAI)</p>	<p>Mr Thomas SCHNEIDER</p>
<p>COMITÉ EUROPÉEN DE COOPÉRATION JURIDIQUE (CDCJ)</p>	<p>Ms Sophio GELASHVILI</p>
<p>SAINT-SIÈGE</p>	<p>M^{me} Christine JEANGÉY Officiel, Chargée des Droits de l'Homme et du Droit Humanitaire, Dicastère pour le service du développement humain intégral</p>
<p>JAPON</p>	<p>Mr Tetsushi HIRANO Chargé de mission, Consulate General of Japan in Strasbourg</p>
<p>DÉLÉGATION DE L'UNION EUROPÉENNE AUPRÈS DU CONSEIL DE L'EUROPE</p>	<p>Ms Angela Hadil MAWED Legal Affairs Trainee at the Delegation of the European Union to the Council of Europe</p>
<p>CONFÉRENCE DES OING DU CONSEIL DE L'EUROPE</p>	<p>Mr Jean-Bernard MARIE</p> <p>Mr Simon MATTHIJSEN</p> <p>Olga SADOVSKAYA World Organisation against Torture</p>

OBSERVATEURS

RÉSEAU EUROPÉEN DES INSTITUTIONS NATIONALES DES DROITS DE L'HOMME (ENNHRI)	Ms Katrien MEUWISSEN Senior Human Rights Officer (Accreditation), Permanent Secretariat
CONSEIL DES BARREAUX EUROPEENS (CCBE)	Mr Piers GARDNER Chair of the CCBE Permanent Delegation to the European Court of Human Rights (PD STRAS) Mr Nathan ROOSBEEK Mr Jean-Marc GOLLIER
CONFÉDÉRATION EUROPÉENNE DES SYNDICATS (CES)	Mr Stefan CLAUWAERT ETUC Senior Legal and Human Rights Advisor, ETUC Representative in the European Social Charter Governmental Committee
COMMISSION INTERNATIONALE DE JURISTES (CIJ)	Ms Roisin PILLAY Mr Massimo FRIGO Legal Advisor

INVITÉS

COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME	Mr Robert SPANO President of the Court / <i>Président de la Cour</i>
CONFÉRENCE DES ÉGLISES EUROPÉENNES (KEK)	Ms Diane MURRAY

SECRETARIAT / *SECRETARIAT*

Direction générale Droits de l'homme et État de droit (DGI)	
	Mr Christophe POIREL Directeur, Direction des droits de l'Homme
	Mr Daniele CANGEMI Chef du Service des activités normatives en matière de droits de l'homme, justice et coopération juridique
Division de la coopération intergouvernementale en matière de droits de l'Homme	
	Mr David MILNER Chef de Division, Secrétaire du CDDH
	Ms Elvana THACI Administrateur, Secrétaire du Comité d'experts sur le système de la Convention européenne des droits de l'homme (DH-SYSC)
	Ms Merete BJERREGAARD Administrateur, Secrétaire du Groupe de rédaction sur les droits de l'homme et l'environnement (CDDH-ENV)

	Mr Edo KORLJAN Administrateur
	Ms Sarah BELHADJMILED Juriste assistant
	Mme Corinne GAVRILOVIC Assistante
Unité Réponses transversales aux droits de l'homme	
	Ms Jennifer SCHUTZE-REYMANN Cheffe d'Unité
Direction Générale de la Démocratie (DGII)	
	Ms Petya NESTOROVA Chef de Division et Secrétaire Exécutive de la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains

INTERPRÈTES**M^{me} Isabelle MARCHINI****M^{me} Clarissa WORSDALE****M^{me} Lucie DEBURLET-SUTER**

Annexe III**Echange de vues avec le Comité directeur pour les droits de l'homme**

Strasbourg, 16 juin 2022

Discours de M. Robert SPANO
Président de la Cour européenne des droits de l'homme
(disponible uniquement en anglais)

Dear Chair,
Dear CDDH members,

Thank you for this invitation to address the 96th meeting of your Steering Committee, to answer your questions and to hold an exchange of views.

I find this face-to-face dialogue essential because the work of the Steering Committee for Human Rights ("CDDH") is at the very heart of improving the effectiveness of the control mechanism of the Convention.

The Court is committed to cooperating with you in this joint endeavour. As I stated in my opening address for your on-line seminar on the execution of judgments in June last year, you can count on the Court's full support.

Our cooperation is strong, practical and continuing. Here I could cite the input from the Court's Registry in the ongoing work of the DH-SYSC-IV, and the Registry's participation in the *ad hoc* negotiation Group on the EU accession to the ECHR, as well as the newly created Drafting Group on Human Rights in situations of crisis.

We all know that there are still challenges facing the Convention system, and these must be addressed, despite the formal closing of the Interlaken reform process. This is one of the reasons for the creation of the new Drafting Group on the effectiveness of the system for the selection and election of Court judges (DH-SYSC-JC). I will come back to that point a little bit later in my intervention.

As agreed, I would like to use the short time for my intervention to cover three points. Firstly, I will give you a very short review of my mandate as President so far. Secondly, I will outline the consequences of the expulsion of Russia for the work of the Court and thirdly an issue which I consider of importance to the Convention system, the length of mandate of Court judges. This ties in directly with the work of your new Drafting Group.

Turning now to review briefly my mandate so far as President of the Court which coincided with a number of transformative moments in the Convention's history. Why do I say that?

My mandate began just a couple of months into the global COVID-19 pandemic in May 2020. Responding to that pandemic was a major challenge for our Court, as well as for all courts within the Council of Europe legal space and beyond. I am proud that the Court adapted to the unprecedented situation by taking exceptional measures to extend the time-limits for bringing cases before the Court; ensuring the continuity of its case-processing and in particular dealing with requests for interim measures under Rule 39; we also maintained public hearings by way of videoconferencing, which the outside world was able to watch online.

My mandate also saw the closing of the Interlaken reform period in November 2020 – another transformative moment. An important aspect of shared responsibility is the fact that the Court

must function as efficiently and effectively as possible. This is the motivation behind the new-case “impact” processing strategy which I launched in January 2021. The new case-processing strategy responds to the most important challenge currently facing the Court: dealing with Chamber cases which are particularly important for the development of the Convention system and which raise new issues regarding the interpretation and application of the Convention. This strategy, coupled with the use of summary-formula judgments, is directly in line with the Copenhagen Declaration adopted by the Member States in 2018. It aims to ensure “A Court that matters/Une Cour qui compte”.

The impact strategy is essential when we take a look at the current Court figures. We have approximately 72,000 pending applications which is a 11 % increase on this time last year. The ten high case-count countries account for almost 90 % of these applications, are in this order: Russia, Turkey, Ukraine, Romania, Italy, Poland, Greece, Azerbaijan, Serbia and Armenia. The first three alone account for 64 % of applications on our docket. Out of those 72,000 applications, 23,550 have been earmarked as category IV – they do not concern core rights but some of them raise very important issues which must be dealt with as speedily as possible. In the last months, the Court has tackled some complex issues of great importance for the European legal order relating, for instance, to the comprehensive judicial reforms in some member States,² the issue of immigration,³ and freedom of expression on the internet,⁴ just to mention a few.

This brings me to the second point I wished to raise with you today, which has been called “a tectonic shift in European history”.⁵ Here of course, I am speaking of Russia’s war in Ukraine and its expulsion from the Council of Europe as from 16 March this year. In addition to the violence and human misery which this war is causing, we are also facing an existential challenge to our liberal democratic order.

Once again, the lessons of history have proven to be correct. When the fundamental principles of the Convention system – democracy, the rule of law and the protection of human rights – are set aside, the consequences are catastrophic.

Of course, some fundamental questions must be asked on the nature and role of the Council of Europe and its judicial enforcement mechanism, the European Court of Human Rights.

In spite of our shock at the conflict, the Court has not remained a powerless witness.

As early as 1 March, in the context of the interim measures provided for in our Rules of Court, I personally called on the Russian Government to refrain from launching military attacks against civilians and civilian objects. Very quickly, our Court received applications from people who feared for their lives as a result of the bombing. Moreover, Ukraine lodged an inter-State application against the Russian Federation. I therefore decided to indicate to the Russian Federation that it should guarantee free access for the population to safe evacuation routes, medical care and food. Finally, on 1 April, the Court indicated that the evacuation corridors should allow civilians to seek refuge in safer areas within Ukraine.

It is of immense importance that the Council of Europe and the Court reacted with speed, determination and clarity since the beginning of the war. The Court, having regard to the decisions of the Committee of Ministers and the Parliamentary Assembly and in unison with those bodies, drew the consequences of the Russian Federation’s cessation of membership of the Council of Europe and decided that, as from 16 September 2022, the Russian Federation would cease to be a High Contracting Party to the Convention.

² For instance, *Grzęda v. Poland* [GC], no. 43572/18, 15 March 2022.

³ For instance, *Savran v. Denmark* [GC], no. 57467/15, December 2021.

⁴ For instance, *Standard Verlagsgesellschaft mbH v. Austria (no. 3)*, no. 39378/15, 7 December 2021.

⁵

This means that the Court will continue to have jurisdiction to deal with applications concerning actions and omissions by the Russian Federation which may constitute a violation of the Convention, provided they occurred before that date.

It seems clear that thousands of applications will have to be dealt with, not to mention those that may be lodged over the coming months.

This is an immense challenge for us, and the Plenary Court is in the process of determining the most appropriate course of action for processing these cases. [The position of Russian Registry staff will also have to be considered. Obviously, the two are linked]. As the situation is continually evolving we cannot expect the Court to take any final decisions yet.

When it comes to Russian cases the current numbers are as follows: There are a total of some 17,000 cases pending in Section III, including: 1,197 Chamber cases. To the above should be added 4 applications in one case pending before the GC (*Fedotova and Others v. Russia*, nos. 40792/10 and 3 others). There are also 8 inter-state cases against Russia and one case introduced by Russia against Ukraine.

Since 25 March (for Chamber cases) and 28 March (for the pending Grand Chamber case), the Russian Government has not communicated with the Court. We have recently learnt that two Russian laws have now come into force according to which Russia will not execute any judgment which enters into force after 15 March 2022.

Many issues are also of a judicial, rather than administrative nature, such as *ratione temporis* scope of the residual jurisdiction. This will have to be decided by the Court's judicial formations in time.

Last but not least, I would like to address the situation of our Court judges: in particular the length of their mandate and post-mandate recognition of service.

It is clear that the Court stands at the centre of the societal upheavals we are witnessing and the challenges we are facing, including the war in Ukraine. It is precisely in times such as these that the Court and its judges must withstand the pressures of the times we live in and continue to deliver justice independently and impartially.

For these reasons, financial stability and continuity in the Court's work, as well as increased safeguards surrounding the status of the judges, are vital. This will increase the Court's independence as a judicial institution.

As you are aware, the non-renewable nine-year term of office for the Court's judges was introduced by Protocol No. 14 in order to reinforce independence and impartiality. However, some years of implementation and reflection, the Court has come to the conclusion that this length of mandate raises serious concerns and that a number of important arguments militate in favour of extending the mandate to 12 years. This issue has already been discussed within the CDDH in recent years. In particular, when comparing the Strasbourg Court to other International Courts, we see that a single nine year term does not provide sufficient stability to the Court's functioning, including its governance structure, and importantly the continued coherence and consistency of its jurisprudence which often requires a long-term vision on the interaction between the Convention and day-to-day realities.

If we compare the length of the mandates of Judges at the International Court of Justice and at the Court of Justice of the European Union, it can be seen that, through renewals, their mandates are invariably much longer. A 12-year term would create the necessary stability and continuity that is essential for a judicial institution navigating a challenging international environment. This is also one of the reasons that whilst there are some variations the mandates of Justices of national constitutional courts is very often 12 years.

Your new Drafting Group on issues relating to judges of the European Court of Human Rights (DH-SYSC-JC) is to be instructed to prepare, under the authority of the DH-SYSC, a “Report evaluating the effectiveness of the system for the selection and election of the Court’s judges and the means to ensure due recognition for judges’ status and service on the Court and providing additional safeguards to preserve their independence and impartiality”. If your Group were to evaluate within the context of its mandate a possible extension of the Judges’ mandate from nine to twelve years, we consider that this would be extremely beneficial.

Former judges should be given reasonable and practical opportunities to pursue their previous domestic careers post-mandate (whether as a national judge, as a civil servant, a lawyer at the Bar, a university professor, or in another profession) with due regard to the length of their service at the Court. Career advancement domestically should take into consideration the exceptional nature of the post of judge at the Court. This should be the very minimum to be expected after spending many years in the high judicial post of judge at the Court.

If we wish to attract candidates of the highest calibre to the Court, these issues are absolutely crucial.

Dear Committee Members, the time has come for me to conclude my intervention today.

The Convention system has many challenges before it: the decline in the rule of law and challenges to the independence of the judiciary; the environmental crisis coupled with climate change litigation, and, critically, a new war in Europe which brings to the Court individual applications and inter-state litigation.

Only through cooperation and dialogue can we surmount these challenges together. Close cooperation with your Committee is essential in this respect.

Thank you.

Annexe IV**Points focaux et représentants du CDDH auprès d'autres instances**

(Liste telle que révisée par le CDDH lors de sa 96^e réunion, 14 – 17 juin 2022)

1. Comité de bioéthique (DH-BIO) : M^{me} Brigitte KONZ (Luxembourg)
2. Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise) : M^{me} Brigitte OHMS (Autriche)
3. Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ) : M. Vít A. SCHORM (République tchèque)
4. Comité des Conseillers juridiques sur le droit international public (CAHDI) : M^{me} Zinovia STAVRIDIS (Grèce)
5. Comité européen de coopération juridique (CDCJ) : M^{me} Maria de Fátima GRAÇA CARVALHO (Portugal)
6. Comité directeur sur les médias et la société de l'information (CDMSI) : M. Hans-Jörg BEHRENS (Allemagne)
7. Comité d'experts pour les questions relatives aux Roms et aux Gens du voyage (ADI-ROM) : M^{me} Romana KUZMANIĆ-OLUIĆ (Croatie)
8. Comité consultatif de la Convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel (T-PD) : M^{me} Brigitte OHMS (Autriche)
9. Comité du Conseil de l'Europe de lutte contre le terrorisme (CDCT) : M^{me} Susan DICKSON (Royaume-Uni)
10. Comité des Parties à la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (« Comité de Lanzarote ») : M^{me} Brigitte KONZ (Luxembourg)
11. Comité directeur pour les droits des enfants (CDENF) : M^{me} Brigitte KONZ (Luxembourg)
12. Comité européen sur la démocratie et la gouvernance (CDDG) : M^{me} Krista OINONEN (Finlande)
13. Comité directeur sur l'anti-discrimination, la diversité et l'inclusion (CDADI) : M. Elias KASTANAS (Grèce)
14. Comité ad hoc sur l'intelligence artificielle (CAI) : M. Vahagn PILIPOSYAN (Arménie)
15. Commission pour l'égalité de genre (GEC) : *vacant*
16. Groupe de travail ad hoc sur l'amélioration du système de la Charte sociale européenne (GT-CHARTRE) : M. Vít A. SCHORM (République tchèque)

* * *

Annexe V**Composition du Bureau, Présidences, Rapporteurs et Groupes de rédaction**

BUREAU DU CDDH	FIN DU MANDAT	RÉFÉRENCES
M ^{me} Kristine LIČIS (Lettonie) Président	31 décembre 2022 (élue pour 1 an, renouvelable une fois)	95 ^e réunion du CDDH (novembre 2021)
M ^{me} Krista OINONEN (Finlande) Vice-Présidente	31 décembre 2022 (élue pour 1 an, renouvelable une fois)	95 ^e réunion du CDDH (novembre 2021)
M ^{me} Brigitte OHMS (Autriche), Membre	31 décembre 2022 (élue pour 2 ans renouvelable une fois)	93 ^e réunion du CDDH (décembre 2020)
Mme Nicola WENZEL (Allemagne), Membre	31 décembre 2023 (élue pour 2 ans, renouvelable une fois)	95 ^e réunion du CDDH (novembre 2021)
M ^{me} Babette KOOPMAN (Pays-Bas), Member	31 décembre 2022 (élue pour 2 ans renouvelable une fois)	93 ^e réunion du CDDH (décembre 2020)
M. Jan SOBCZAK (Pologne), Membre	31 décembre 2022 (élu pour 2 ans, non renouvelable)	95 ^e réunion du CDDH (novembre 2021)
M. Alfonso BREZMES (Espagne), Membre	31 décembre 2023 élu pour 2 ans, non renouvelable)	95 ^e réunion du CDDH (novembre 2021)
M. Alain CHABLAIS (Suisse), Membre	31 décembre 2023 élu pour 2 ans, non renouvelable)	95 ^e réunion du CDDH (novembre 2021)
PRÉSIDENCES		
DH-SYSC M. Hans-Jörg BEHRENS (Allemagne)	31 décembre 2022 (élu pour 1 an, non renouvelable)	95 ^e réunion du CDDH (novembre 2021)
DH-SYSC-IV M. Alain CHABLAIS (Suisse)		92 ^e réunion du CDDH (novembre 2019)
DH-SYSC-V M. Vít A. SCHORM (République tchèque)		92 ^e réunion du CDDH (novembre 2019)
DH-SYSC-JC M. Hans-Jörg BEHRENS (Allemagne)		96 ^e réunion du CDDH (juin 2022)
« 46 + 1 » M ^{me} Tonje MEINICH (Norvège)		92 ^e réunion du CDDH (novembre 2019)
CDDH-ENV M ^{me} Kristine LIČIS (Lettonie)		93 ^e réunion du CDDH (décembre 2020)
CDDH-SCR M. Jan SOBCZAK (Pologne)		95 ^e réunion du CDDH (novembre 2021)

RAPPORTEURS			
M ^{me} Krista OINONEN (Finlande)	Droits de l'homme dans les sociétés culturellement diverses		
M ^{me} Nicola WENZEL (Allemagne)	Droits de l'homme et entreprises		
M. Philippe WERY (Belgique)	Egalité de genre		
M. Vít A. SCHORM (République tchèque)	Droits sociaux		
Mme Brigitte KONZ (Luxembourg)	Droits des enfants		
Mme Brigitte KONZ (Luxembourg)	Droits des personnes handicapées		
Mme Svetlana GELEVA (Macédoine du Nord)	Questions relatives aux Roms et Gens du voyage		
COMITÉ DE RÉDACTION SUR LA TRAITE À DES FINS D'EXPLOITATION PAR LE TRAVAIL (DH-TET)			
CDDH	CDPC	Comité Gouvernemental de la Charte Sociale européenne	Experts indépendants désignés par la Secrétaire Générale
AUTRICHE	FINLANDE	LUXEMBOURG	M ^{me} Zuzanna MUSKAT GORSKA (Belgique)
FRANCE	SUISSE		M ^{me} Kamelia DIMITROVA (Bulgarie)
ALLEMAGNE	ROYAUME-UNI		M ^{me} Annabel CANZIAN (France)
GRÈCE			Prof. Zbigniew LASOČIK (Pologne)
NORVÈGE (<i>Chair</i>)			M ^{me} Caroline ROBINSON (Royaume-Uni)
GROUPES DE REDACTION			
DH-SYSC-IV⁶	DH-SYSC-V	DH-SYSC-JC	
Arménie	République tchèque (<i>Présidence</i>)	Arménie	
Azerbaïdjan	Estonie	Azerbaïdjan	
Croatie	Finlande	Belgique	
République tchèque	France	France	
Géorgie	Italie	Allemagne (<i>Présidence</i>)	
Allemagne	Norvège	Italie	
Grèce	Pologne	Pays-Bas	
Pays-Bas	Portugal	Pologne	
Serbie	Espagne	Suisse	
Slovénie	Royaume-Uni	Türkiye	
Suisse (<i>Chair</i>)		Royaume-Uni	
CDDH-SCR		CDDH-ENV	
Arménie		Arménie	
Azerbaïdjan		Autriche	

⁶ 10 Etats membres + Présidence (Suisse)

Estonie	Finlande
Géorgie	France
Monténégro	Allemagne
Pays-Bas	Lettonie (<i>Présidence</i>)
Norvège	Pologne
Pologne (<i>Présidence</i>)	Roumanie
Portugal	Espagne
Türkiye	Suisse
	Türkiye

Annexe VI

**Calendrier pour le second semestre 2022
tel qu'approuvé lors de la 96^e réunion du CDDH, 14 – 17 juin 2022
et calendrier provisoire pour 2023**

28/01/2022	Opening of the Judicial Year / <i>Ouverture de l'Année Judiciaire</i>
26 – 28/01/2022	3rd meeting of the Drafting Group on Human Rights and Environment / 3^e réunion du Groupe de rédaction sur les droits de l'homme et l'environnement (CDDH-ENV)
22 – 24/02/2022	3rd meeting of the Group on Trafficking for the purpose of labour exploitation / 3^e réunion du Comité de rédaction sur la traite aux fins d'exploitation par le travail (DH-TET)
8 – 10/03/2022	1st meeting of the Drafting Group on human rights in situations of crisis / 1^e réunion du Groupe de rédaction sur les droits de l'homme en période de crise (CDDH-SCR)
24 – 25/03/2022	4th meeting of the Drafting Group on enhancing the national implementation of the system of the European Convention on Human Rights / 4^e réunion du Groupe de rédaction sur le renforcement de la mise en œuvre de la Convention européenne des droits de l'homme (DH-SYSC-V)
5 – 7/04/2022	5th meeting of the Drafting Group on effective Processing and Resolution of cases relating to inter-State Disputes / 5^e réunion du Groupe de rédaction sur le traitement et la résolution efficace d'affaires concernant des conflits interétatiques (DH-SYSC-IV)
6 – 8/04/2022	4th meeting of the Drafting Group on Human Rights and Environment / 4^e réunion du Groupe de rédaction sur les droits de l'homme et l'environnement (CDDH-ENV)
26 – 28/04/2022	4th meeting of the Drafting Committee on Trafficking for the Purpose of Labour Exploitation / 4^e réunion du Comité de rédaction sur la traite aux fins d'exploitation par le travail (DH-TET)
5 – 6/05/2022 (Paris)	107th meeting of the Bureau of the Steering Committee for Human Rights / 107^e réunion du Bureau du Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH-BU)
10 – 13/05/2022	13th meeting of the CDDH ad hoc negotiation Group and the European Commission on the Accession of the European Union to the European Convention on Human Rights / 14^e réunion du Groupe de négociation ad hoc du CDDH et la Commission européenne sur l'adhésion de l'Union européenne à la Convention européenne des droits de l'homme (« 46+1 »)
31/05 – 3/06/2022	1st meeting of the Steering Committee on Human Rights in the fields of biomedicine and health / <i>1^e réunion du Comité directeur sur les droits de l'homme dans les domaines de la biomédecine et de la santé (CDBIO)</i>
13/06/2022	Meeting of the Government's Agents with the Court's Registry / <i>Réunion des Agents du Gouvernement avec le Greffe de la Cour</i>
14 – 17/06/2022	96th meeting of the Steering Committee for Human Rights / 96^e réunion du Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH)
5 – 7/07/2022	14th meeting of the CDDH ad hoc negotiation Group and the European Commission on the Accession of the European Union to the European Convention on Human Rights / 14^e réunion du Groupe de négociation ad hoc du CDDH et la Commission européenne sur l'adhésion de l'Union européenne à la Convention européenne des droits de l'homme (« 46+1 »)

- 13 – 15/09/2022 | [5th meeting of the Drafting Group on Human Rights and Environment / 5^e réunion du Groupe de rédaction sur les droits de l'homme et l'environnement \(CDDH-ENV\)](#)
- 20 – 22/09/2022 | [6th meeting of the Drafting Group on the effective Processing and Resolution of cases relating to inter-State Disputes / 6^e réunion du Groupe de rédaction sur le traitement et la résolution efficace d'affaires concernant des conflits interétatiques \(DH-SYSC-IV\)](#)
- 28 – 30/09/2022 | 1st meeting of the Drafting Group issues relating to judges of the European Court of Human Rights / 1^e réunion du Groupe de rédaction sur les questions relatives aux juges de la Cour européenne des droits de l'homme (DH-SYSC-JC)
- 4 – 7/10/2022 | [15th meeting of the CDDH ad hoc negotiation Group and the European Commission on the Accession of the European Union to the European Convention on Human Rights / 15^e réunion du Groupe de négociation ad hoc du CDDH et la Commission européenne sur l'adhésion de l'Union européenne à la Convention européenne des droits de l'homme \(« 46+1 »\)](#)
- 11 – 13/10/2022 | [2nd meeting of the Drafting Group on human rights in situations of crises / 2^e réunion du Groupe de rédaction sur les droits de l'homme en période de crise \(CDDH-SCR\)](#)
- 25 – 27/10/2022 | [7th meeting of the Committee of experts on the System of the European Convention on Human Rights / 7^e réunion du Comité d'experts sur le système de la Convention européenne des droits de l'homme \(DH-SYSC\)](#)
- 2 – 4/11/2022 | 2nd meeting of the Steering Committee on Human Rights in the fields of biomedicine and health / 2^e réunion du Comité directeur sur les droits de l'homme dans les domaines de la biomédecine et de la santé (CDBIO)
- 9 – 10/11/2022 | [108th meeting of the Bureau of the Steering Committee for Human Rights / 108^e réunion du Bureau du Comité directeur pour les droits de l'homme \(CDDH-BU\)](#)
- 16 – 17/11/2022 | [1st meeting of the Council of Europe Access Info Group / 1^e réunion du Groupe Accès à l'information du Conseil de l'Europe](#)
- 22 – 25/11/2022 | [16th meeting of the CDDH ad hoc negotiation Group and the European Commission on the Accession of the European Union to the European Convention on Human Rights / 16^e réunion du Groupe de négociation ad hoc du CDDH et la Commission européenne sur l'adhésion de l'Union européenne à la Convention européenne des droits de l'homme \(« 46+1 »\)](#)
- 5/12/2022 TBC | Meeting of the Government's Agents with the Court's Registry / Réunion des Agents du Gouvernement avec le Greffe de la Cour
- 6 – 9/12/2022 | [97th meeting of the Steering Committee for Human Rights / 97^e réunion du Comité directeur pour les droits de l'homme \(CDDH\)](#)
- 10 – 13/01/2023 | [17th meeting of the CDDH ad hoc negotiation Group and the European Commission on the Accession of the European Union to the European Convention on Human Rights / 17^e réunion du Groupe de négociation ad hoc du CDDH et la Commission européenne sur l'adhésion de l'Union européenne à la Convention européenne des droits de l'homme \(« 46+1 »\)](#)
- 25 – 27/01/2023 | 2nd of the Drafting Group issues relating to judges of the European Court of Human Rights / 2^e réunion du Groupe de rédaction sur les questions relatives aux juges de la Cour européenne des droits de l'homme (DH-SYSC-JC)
- 1 – 3/02/2023 | [6th meeting of the Drafting Group on Human Rights and Environment / 6^e réunion du Groupe de rédaction sur les droits de l'homme et l'environnement \(CDDH-ENV\)](#)

- 21 – 24/02/2023 | [18th meeting of the CDDH *ad hoc* negotiation Group and the European Commission on the Accession of the European Union to the European Convention on Human Rights / 18^e réunion du Groupe de négociation *ad hoc* du CDDH et la Commission européenne sur l'adhésion de l'Union européenne à la Convention européenne des droits de l'homme \(« 46+1 »\)](#)
- 8 – 10/03/2023 | [3rd meeting of the Drafting Group on human rights in situations of crisis / 3^e réunion du Groupe de rédaction sur les droits de l'homme en période de crise \(CDDH-SCR\)](#)
- 22 – 24/03/2023 | [2nd meeting of the Council of Europe Access Info Group / 2^e réunion du Groupe Accès à l'information du Conseil de l'Europe](#)
- 3 – 6/04/2023 | [19th meeting of the CDDH *ad hoc* negotiation Group and the European Commission on the Accession of the European Union to the European Convention on Human Rights / 19^e réunion du Groupe de négociation *ad hoc* du CDDH et la Commission européenne sur l'adhésion de l'Union européenne à la Convention européenne des droits de l'homme \(« 46+1 »\)](#)
- 3 – 5/05/2023 | [7th meeting of the Drafting Group on Human Rights and Environment / 7^e réunion du Groupe de rédaction sur les droits de l'homme et l'environnement \(CDDH-ENV\)](#)
- 15 – 17/05/2023 | 3rd meeting of the Drafting Group issues relating to judges of the European Court of Human Rights / 3^e réunion du Groupe de rédaction sur les questions relatives aux juges de la Cour européenne des droits de l'homme (DH-SYSC-JC)
- 1 – 2/06/2023 | [109th meeting of the Bureau of the Steering Committee for Human Rights / 109^e réunion du Bureau du Comité directeur pour les droits de l'homme \(CDDH-BU\)](#)
- 27 – 30/06/2023 | [98th meeting of the Steering Committee for Human Rights / 98^e réunion du Comité directeur pour les droits de l'homme \(CDDH\)](#)
- 4 – 6/07/2023 | [3rd meeting of the Council of Europe Access Info Group / 3^e réunion du Groupe Accès à l'information du Conseil de l'Europe](#)